



**LES FIRMES INDÉPENDANTES D'EXPERTISE-CONSEIL EN MATIÈRE DE
PROCURATIONS GLASS LEWIS ET ISS RECOMMANDENT AUX ACTIONNAIRES
D'OSISKO DE VOTER EN FAVEUR DE L'ACQUISITION PROPOSÉE DU PORTEFEUILLE
DE REDEVANCES D'ORION MINE FINANCE**

Montréal (Québec), le 18 juillet 2017 - Redevances Aurifères Osisko Ltée (TSX et NYSE : OR) (« Osisko » ou la « Société ») est heureuse d'annoncer que Glass Lewis and Co. (« Glass Lewis ») et Institutional Shareholder Services Inc. (« ISS »), deux firmes indépendantes de premier plan d'expertise-conseil en matière de procurations qui fournissent des recommandations de vote aux investisseurs institutionnels, recommandent que les actionnaires d'Osisko votent **EN FAVEUR** de l'acquisition proposée du portefeuille de redevances d'Orion Mine Finance datée du 5 juin 2017 (la « transaction »).

Sean Roosen, président du conseil et chef de la direction d'Osisko, a déclaré : « Nous sommes heureux de recevoir l'avis positif à l'égard de notre transaction transformationnelle visant l'acquisition de 74 redevances, flux de métaux précieux et conventions d'achat de la production auprès d'Orion Mine Finance. Nous sommes d'avis que cette transaction complète particulièrement bien notre portefeuille actuel et procure à nos actionnaires des flux de trésorerie à court terme accrus. »

Glass Lewis affirma que la transaction se basait sur des principes solides. Pour aboutir à sa conclusion, Glass Lewis mentionne que la transaction procurera la Société avec une plus grande taille, portée et diversification minérale, ce qui pourrait rehausser son positionnement compétitif et son accès aux capitaux, ces faits la porte à recommander que les actionnaires d'Osisko votent **EN FAVEUR** de la résolution sur l'émission d'actions liée à la transaction.¹

ISS a aussi recommandé que les actionnaires d'Osisko votent **EN FAVEUR** de l'émission d'actions liées à la transaction proposée pour un certain nombre de raisons, y compris le fait que « la transaction proposée est sensée d'un point de vue stratégique puisque les actionnaires pourraient bénéficier du potentiel de hausse du large éventail de redevances, avec divers niveaux de progression, qui maintient l'accent de la Société sur les métaux précieux et diversifie le portefeuille de la Société tout en maintenant le risque géopolitique à un niveau peu élevé. En outre, la transaction proposée devrait être immédiatement relative sur le plan des flux de trésorerie par action de la Société et doubler les flux de trésorerie à court terme de la Société. »¹

Nous incitons tous les actionnaires d'Osisko à lire la circulaire de sollicitation de procurations par la direction relative à la transaction, qui a été déposée sous les profils d'émetteur d'Osisko sur SEDAR et EDGAR en date du 30 juin 2017. La circulaire de sollicitation de procurations par la direction peut être consultée dans SEDAR à l'adresse www.sedar.com et dans EDGAR à l'adresse www.sec.gov et contient une description détaillée de la transaction.

Le conseil d'administration et la direction d'Osisko recommandent UNANIMEMENT aux actionnaires de voter EN FAVEUR de la résolution sur l'émission d'actions liée à la transaction.

¹La permission de citer les rapports d'ISS et Glass Lewis (en anglais) n'a pas été demandée ni obtenue.

COMMENT VOTER

En raison des délais, les actionnaires sont priés de voter aujourd'hui sur Internet, par téléphone ou par télécopieur.

Actionnaires inscrits d'Osisko

Les actionnaires inscrits peuvent voter par les moyens suivants :

- **Par Internet** : www.cstvotemyproxy.com
- **Par téléphone** : 1-888-489-7352 (sans frais en Amérique du Nord)
- **Par télécopieur** : 1-866-781-3111 (sans frais en Amérique du Nord) ou 416-368-2502 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)
- **Par la poste** : CST Trust Company, P.O. Box 721, Agincourt, ON M1S 0A1
- **En assistant à l'assemblée en personne** : 1, Place Ville Marie, bureau 4000, Montréal (Québec)

Actionnaires non inscrits d'Osisko

Les actionnaires qui détiennent des actions d'Osisko via une banque ou d'autres intermédiaires obtiendront des instructions de vote différentes. Dans la plupart des cas, les actionnaires non inscrits recevront un formulaire d'instructions de vote avec la documentation relative à l'assemblée. Les actionnaires non inscrits sont priés de suivre attentivement les instructions s'y trouvant afin de soumettre leur vote.

QUESTIONS DES ACTIONNAIRES

Les actionnaires d'Osisko qui ont des questions reliées à la transaction, ou qui ont besoin d'assistance pour voter, peuvent communiquer avec Laurel Hill Advisory Group, l'agent de sollicitation de procurations, par téléphone ou par courriel, tel qu'il est indiqué ci-après.

Laurel Hill Advisory Group

Par téléphone (sans frais en Amérique du Nord) au : 1-877-452-7184

Par téléphone (à frais virés à l'extérieur de l'Amérique du Nord) au : +1-416-304-0211

Par courriel au : assistance@laurelhill.com

À propos d'Osisko

Redevances Aurifères Osisko Ltée est une société de redevances intermédiaire de métaux précieux axée sur les Amériques ayant débuté ses activités en juin 2014. Avant la transaction annoncée le 5 juin 2017, la Société détenait plus de 50 redevances et un flux de métaux, incluant une redevance de 5 % NSR sur la mine Canadian Malartic (Canada), une redevance de 2,0 % à 3,5 % NSR sur la mine Éléonore (Canada) et un flux argentifère sur la mine Gibraltar (Canada). La Société maintient une solide position financière avec des liquidités de 423,6 millions de dollars canadiens en date du 31 mars 2017 et a distribué 39,4 millions de dollars canadiens en dividendes à ses actionnaires au cours des onze derniers trimestres consécutifs. Osisko détient également un portefeuille de participations dans des sociétés publiques, incluant des participations de 15,3 % dans Minière Osisko inc., de 13,3 % dans Ressources Falco et de 33,4 % dans Barkerville Gold Mines Ltd.

Le siège social d'Osisko est situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal (Québec) H3B 2S2. Pour plus d'information, visitez le www.osiskogr.com.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec la personne-ressource suivante chez Redevances Aurifères Osisko Ltée :

Vincent Metcalfe
Vice-président, Relations aux investisseurs
Tél. : 514-940-0670
vmetcalfe@osiskogr.com

Mise en garde concernant l'information prospective

Certains énoncés contenus dans le présent communiqué peuvent être considérés comme des « énoncés prospectifs » ou de l'« information prospective » au sens des lois canadiennes et américaines sur les valeurs mobilières. Tout énoncé qui implique des discussions à l'égard de prévisions, d'attentes, d'interprétations, d'opinions, de plans, de projections, d'objectifs, d'hypothèses, d'événements ou de rendements futurs (utilisant souvent, mais pas forcément, des expressions comme « s'attend » ou « ne s'attend pas », « est prévu », « interprété », « de l'avis de la direction », « anticipe » ou « n'anticipe pas », « planifie », « budget », « échéancier », « prévisions », « estime », « est d'avis », « a l'intention », ou des variations de ces expressions ou des énoncés indiquant que certaines actions, certains événements ou certains résultats « pourraient » ou « devraient » se produire, « se produiront » ou « seront atteints ») n'est pas un énoncé de faits historiques et pourrait constituer de l'information prospective et a pour but d'identifier de l'information prospective. Cette information prospective repose sur des hypothèses et des estimations faites par la direction de la Société qui sont raisonnables au moment où elles ont été formulées, mais comporte des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels, le rendement ou les réalisations d'Osisko soient sensiblement différents des résultats, du rendement ou des réalisations futurs explicitement ou implicitement indiqués par une telle information prospective. Bien que l'information prospective contenue dans le présent communiqué soit basée sur des hypothèses considérées raisonnables de l'avis de la direction au moment de leur publication, Osisko ne peut garantir aux actionnaires et aux acheteurs éventuels de titres de la Société que les résultats réels seront conformes à l'information prospective, puisqu'il pourrait y avoir d'autres facteurs qui auraient pour effet que les résultats ne soient pas tels qu'anticipés, estimés ou prévus, et ni Osisko ni aucune autre personne n'assume la responsabilité pour l'exactitude ou le caractère exhaustif de l'information prospective. Osisko n'entreprend et n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif ou toute information prospective contenu dans les présentes en vue de refléter de nouveaux événements ou de nouvelles circonstances, sauf si requis par la loi.